

**Séance du Conseil général du mardi 29 septembre 2015**  
**Réponse à la question écrite n° 11 du groupe socialiste, intitulée :**  
**« ZAM à Glovelier – Projet Cartier »**

Durant l'année 2012, l'acte de vente a été signé le 08 mars 2012 entre la ZAM et la Direction de Cartier pour l'acquisition de la parcelle N° 2287 d'une contenance de 20'500 m2 environ.

La vente de cette parcelle était accompagnée d'une condition, soit un droit de réméré portant sur une durée de 2 ans avec échéance au 31.12.2014.

En fin d'année 2012 une séance est organisée dans l'usine de La Chaux-de-Fonds par la Direction de Cartier pour nous présenter l'entreprise et nous expliquer le type de construction qu'il est envisagé d'édifier sur le site de la ZAM à Glovelier. Les personnes invitées par la direction de Cartier sont Monsieur le Ministre de l'Economie et de la Coopération Michel Probst, Monsieur Jean-Claude Lachat Délégué à la Promotion Economique, Monsieur Jean-Bernard Vallat futur maire de la Commune Haute-Sorne, Monsieur Georges Migy maire de Glovelier, Monsieur Nicolas Eichenberger Président du syndicat de la ZAM.

Le 03 mai 2013, une rencontre pour la présentation du projet est organisée par la Manufacture Cartier Horlogerie dans l'usine de Glovelier. Les personnes invitées par la direction de Cartier sont Monsieur le Ministre de l'Economie et de la Coopération Michel Probst, Monsieur Jean-Claude Lachat Délégué à la Promotion Economique, Monsieur Jean-Bernard Vallat maire de la Commune Haute-Sorne et Monsieur Georges Migy Président du syndicat de la ZAM. Toutes les garanties de construction dans les délais sont données aux participants.

Le 22 août 2014, une nouvelle séance est organisée dans l'usine de La Chaux-de-Fonds par la Direction de Cartier pour nous présenter l'usine et nous expliquer l'évolution du projet qui a pris un peu de retard, mais ces Messieurs envisagent le dépôt du dossier de construction en automne 2014, juste avant la fin du droit de réméré. Les personnes invitées par la direction de Cartier sont Monsieur le Ministre de l'Economie et de la Coopération Michel Probst, Monsieur Jean-Claude Lachat Délégué à la Promotion Economique, Monsieur Jean-Bernard Vallat maire de la Commune Haute-Sorne et Monsieur Georges Migy Président du syndicat de la ZAM. Il est aussi indiqué aux participants que le retard du projet par rapport aux problèmes de la construction de l'usine Cartier prévue aux Brenets les a obligés à trouver un autre site sans remettre en question celui de Glovelier. De plus, un tout nouveau concept d'innovation et de développement industriel sera mis en place dans la nouvelle usine de Glovelier et la construction de nouveaux moyens de production, notamment des machines, prend un peu plus de temps que prévu. Toutes les personnes présentes ont accepté que le projet puisse prendre un peu de retard.

Ne voyant rien venir, le COPIL de la ZAM décide dans sa séance du 04 février 2015 de contacter par son président la Direction de Cartier pour faire le point de la situation du retard pris par le projet et discuter quant à l'opportunité de remettre en route un nouveau droit de réméré.

En date du 08.05.2015 la séance demandée est mise sur pieds à l'usine Cartier de Glovelier. Les personnes suivantes sont invitées par la direction de Cartier, Monsieur le Ministre de l'Economie et de la Coopération Michel Probst, Monsieur Jean-Claude Lachat Délégué à la Promotion Economique, Monsieur Jean-Bernard Vallat maire de la Commune Haute-Sorne et Monsieur Georges Migy Président du syndicat de la ZAM. Aux problèmes déjà expliqués lors de notre dernière rencontre est venu s'ajouter le franc fort sur fond de crise économique en cours. Mais à nouveau, la Direction nous confirme que le projet de la nouvelle usine sur le site de Glovelier se fera de toute manière, malgré le retard pris. Le nouveau concept avec de nombreuses innovations techniques nous est présenté à l'aide de plans, le projet se trouve dans sa phase finale.

Il est demandé par le président du COPIL de la ZAM aux services compétants de Cartier d'étudier les démarches et la procédure nécessaire pour mettre en place un éventuel nouveau droit de réméré de 2 ans a compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, proposition faite au COPIL de la ZAM dans sa séance du 4 février 2015.

A mi-août, la Direction de Cartier nous indique que sauf problèmes importants, le dossier de plans doit être déposé encore cet automne et qu'il ne sera pas nécessaire de refaire un nouveau droit de réméré, un point de la situation définitif sera fait durant septembre 2015.

Concernant les montants perdus dans l'assiette fiscale, le Conseil communal tient à préciser que l'entreprise Cartier a toujours payé des impôts à la commune de Haute-Sorne et précédemment à la commune de Glovelier. De toutes façons, les effets de la nouvelles construction avec une augmentation progressive dans le temps du personnel est conditionnée également par la conjoncture actuelle et future.

Comme conclusion, aucune confiance aveugle n'a été accordée à l'usine Cartier. Au vu de l'historique ci-dessus, la Manufacture Cartier Horlogerie a travaillé pour mettre en place un nouveau concept de développement technologique et industriel en toute transparence avec les instances cantonales, la commune et la ZAM, compte tenu aussi des circonstances conjoncturelles actuelles.

Conseil communal  
Dicastère des Travaux publics  
Georges Migy